



L'APPRENTISSAGE
des jeunes pour les entreprises,
des entreprises pour les jeunes.

ENTREPRISES

↳ MISEZ SUR L'APPRENTISSAGE !

RECRUTER UN APPRENTI, MODE D'EMPLOI

Des conseillers sont là
pour vous aider à définir
vos besoins.

Prenez contact avec un conseiller
apprentissage de la Chambre consulaire
dont vous dépendez, il étudiera avec
vous les possibilités offertes.

Il vous accompagnera pour la demande
d'agrément, en vue de la signature de
contrat avec l'apprenti que vous aurez
identifié.



Chambre de commerce et d'industrie
Tél : 24 31 45 - Fax : 24 69 55
cfa@cci.nc - cfa.cci.nc
14 rue de Verdun
BP M3 – 98 849 Nouméa cedex
Antennes : Bourail, Pont-Blanc à Koné, Koumac,
Poindimié, case de l'entreprise à Lifou



Chambre d'agriculture
Tél : 24 31 60 - Fax : 28 45 87
formation@canc.nc - www.canc.nc
3 rue Alcide Desmazures
BP 111 – 98 845 Nouméa cedex
Antennes : Bourail, Pouembout, Koumac,
Poindimié, Maré, Lifou



Chambre de métiers et de l'artisanat
Tél : 25 97 40 - Fax : 25 97 41
formation@cma.nc - www.cma.nc
1 rue Juliette Bernard
BP 2507 - 98 846 Nouméa cedex
Antennes : Pont-blanc à Koné, Koumac,
Poindimié, La Foa, Panda

**3 CENTRES DE FORMATION
CONSULAIRES À VOTRE SERVICE**

ENTREPRISES

↳ MISEZ SUR L'APPRENTISSAGE !

CONTRAT, EMPLOI,
SAVOIR-FAIRE, AVENIR...



**3 CENTRES
DE FORMATION
CONSULAIRES
À VOTRE SERVICE**

Rentrée 2018 @ cactus.nc



L'APPRENTISSAGE ET SES AVANTAGES !

Formez un collaborateur à vos besoins

Vous formez un jeune à la culture et à l'image de votre entreprise, au plus près de vos besoins.

Anticipez vos recrutements

Au terme de la formation, vous pourrez, si vous le souhaitez, recruter l'apprenti diplômé, opérationnel et autonome.

Assurez l'avenir de votre métier

En transmettant vos savoir-faire, vous contribuez à la qualification d'un jeune, un engagement pédagogique et citoyen.

Profitez de l'appui personnalisé du CFA

Notre équipe pédagogique, issue du monde de l'entreprise, intègre vos attentes dans la formation dispensée à l'apprenti.

Recevez une formation

Le CFA propose une formation pour vous accompagner dans votre rôle de Maître d'apprentissage.

Bénéficiez d'avantages financiers pour votre entreprise

Le salaire de l'apprenti est totalement exonéré des charges patronales.

Une prime à l'apprentissage est versée à l'entreprise sous certaines conditions.

Les apprentis bénéficient d'une couverture sociale, prise en charge par la Nouvelle-Calédonie.

RECRECITER UN APPRENTI, C'EST ACCUEILLIR UN JEUNE DE 16 À 25 ANS EN VUE DE LE FORMER.

Il travaille dans votre entreprise pour acquérir la pratique du métier, tout en suivant des cours au Centre de formation d'apprentis (CFA) afin d'obtenir son diplôme.



DES FORMATIONS ADAPTÉES À VOTRE MÉTIER

Les trois Chambres consulaires, (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat et Chambre d'agriculture) proposent des formations diplômantes par apprentissage.



Quelles compétences s'offrent à vous ?

Commerce / Vente / Marketing

CCI

Vendeur conseiller commercial BAC PRO
Délégué, représentant, conseiller commercial BTS
Chargé de marketing et communication BACHELOR
Chargé de clientèle (option : Banque - Assurance) BACHELOR
Nouveauté 2018

Services aux entreprises, de la comptabilité et de la gestion

CCI

Assistant gestion BTS
Collaborateur comptable BTS
Contrôleur de gestion, conseiller clientèle BACHELOR

Métiers de la logistique

CCI

Magasinier, assistant logistique BAC PRO
Chargé import export BACHELOR
Nouveauté 2018

Santé

CCI

Préparateur en pharmacie BREVET PRO

Métiers de la mécanique

CMA

Mécanicien automobile CAP
Mécanicien maintenance des MENTION COMPLÉMENTAIRE
systèmes embarqués de l'automobile
Nouveauté 2018

Industrie

CCI

Agent de maintenance en électricité Certificat consulaire
et instrumentation équivalent au BAC

Bâtiment

CMA

Ouvrier en rénovation du bâtiment CAP

Installateur en sanitaire et énergies renouvelables

CCI

. TITRE PRO (équivalent au CAP)
Nouveauté 2018

Frigoriste

CMA

. CAP - BREVET PRO

Électricien

CMA

. CAP - BREVET PRO

Production manufacturière

CMA

Menuisier CAP

Serrurier-Métallier / Ferronnier CAP

Métiers de bouche

CMA

Boucher CAP

Boulangier CAP

Pâtissier CAP

Soins / Beauté

CMA

Esthéticien CAP - BREVET PRO

Coiffeur CAP - BREVET PRO

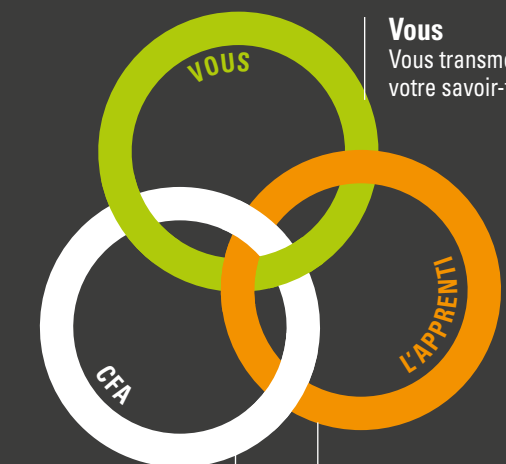
Métiers de l'agriculture

CANC

Ouvrier horticole CAP Agricole

Ouvrier paysagiste CAP Agricole

COMMENT MARCHE LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?



Vous
Vous transmettez votre savoir-faire

Le CFA
Le diplôme se prépare au Centre de Formation d'Apprenti (CFA) avec des formateurs professionnels

L'apprenti
Il s'engage à travailler au sein de votre entreprise et à suivre les cours au CFA

Un contrat de travail

C'est un contrat de travail de type particulier entre 3 parties : l'entreprise, l'apprenti et le CFA, validé par la Direction du travail et de l'emploi.

L'apprenti est un salarié et bénéficie des dispositions applicables au personnel de l'entreprise ; toutefois, il n'est pas comptabilisé dans l'effectif.

Les apprentis bénéficient du droit aux congés payés au même titre que les salariés.

Conclu pour une durée déterminée

La durée du contrat varie de 1 à 3 ans selon la formation préparée, avec une période d'essai de 2 mois. Il n'y a pas d'obligation d'embauche de l'apprenti à la fin du contrat.

Taux d'insertion : 80 %.

Comportant une formation obligatoire au CFA

Les cours théoriques se déroulent au CFA, de février à décembre.

Le rythme de l'alternance varie selon les formations : 2 semaines sur 3 ou 3 semaines sur 4 en entreprise.